CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—payables d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par délit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, moyennant une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer le nécessaire.—Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le contentieux, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 4 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent aménagements pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—6m] THOMAS RHODES.

LETTRES DE CHANGE *sur New-York*, à vendre par
16 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par
14 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE *sur Paris, Bordeaux* et Marseilles, à vendre par
9 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES *sur France*, à vendre par
14 oct J. MAGER.

TRAITES *sur France*, à vendre par
7 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York, à vendre par
25 sept T. NICOLET & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 sept A. ST.-GEORGES, rue St.-Louis, No. 76.

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 6 sept BENJ. BOOTH & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 21 août JULES LE BLANC.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
18 août JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE *sur Paris*, à vendre par
10 mai I. OGDEN & CO.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-coton de la Levée
Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.

AVIS est par le présent donné que personne n'est autorisé à acquitter ou régler les comptes de la Compagnie, autres que le président et le secrétaire.

Par ordre du bureau,
23 oct H. G. BECHTEL, secrétaire

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1833.

AVIS—Les souscripteurs à la balance du fond capital de cette institution sont par le présent notifiés qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, à la presse-à-coton à trapeur de la Levée, mercredi, 20 novembre, le quatrième dixième du montant de leurs actions respectives. Par ordre du bureau,
21 oct SOMMEREAU, secrétaire.

INDIENNES ayant droit au drawback.—En débarquement de la barque Harlequin, arrivant de Liverpool, 50 caisses Indiennes en couleurs vives, 20 balles indiennes bleues, et 10 caisses mouchoirs de coton, fonds rouges, tous dessins choisis expressément pour le marché espagnol. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix modérés par F. GILLET & CO,
19 oct-3 rue de Chartres, No. 57

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METSE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 178, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. Labatut.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir : deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, entre Bayou et Quartier.

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un faisant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain faisant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie ; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. J. ATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi-livre, telles que Manne en larmes, do. en sorte sèche ; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida, Blanc de Baleine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Campêche en poudre, sauge, Hyssope, *Life everlasting*, Loberia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absynthe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grande consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides Succin, Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour arracher les dents et de leviers droits et courbes, Bandages, Huiles essentielles, Medecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. BONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Bourne, et à vendre par HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—100 boucauts de riz, en débarquement de la goélette Kenawa, de Charleston, à vendre par F. H. PETITPAIN,
11 octobre encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

JAUFRIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraiches, première qualité.

Et aussi, Brosses en tout genre;
Peignes d'écaille et buffle;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie;
Gants en castor, peau de chèvreau, coton; Tissus à la mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée,
Et de plus: Un assortiment de Cheveux en tout genre.
Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holtship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux ; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à l'avenir, et il s'oblige à satisfaire à [illegible] qui traiteront avec lui de la validité de ses engagements.

Le soussigné se proposant en surplus de prendre [illegible] telle manière judicieuse que la nature [illegible]
14 oct

Le soussigné, successeur de M. [illegible] et de ses deux établissemens d'épicerie [illegible] rue Bourbon et Quartier, situés aux encoignures des rues Bourbon et Orléans, prévient ses amis et le public en général que ses magasins seront toujours assortis comme par le passé. Il sollicite leur confiance et offre à vendre en gros et en détail, ont'après articles, les suivants arrivés récemment sur la place,—savoir :

Liqueurs superfines de France, de Martinique, Hollande, Italie, &c.;
Vins fins et ordinaires de France,
Du du Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Rotolio de Grenoble,
Ordinaire d'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Calin et sardines à l'huile,
Fruits et gelées de la Hâvane et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigares de la Havane, de très-qualité.
Eau de fleurs d'oranger,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, fromage fumée,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
Nougat et fruits cristallisés de Marseille,
Vinaigre blanc de Bordeaux, vinaigre [illegible]
Pecans [illegible], et enfin un assortiment complet [illegible] en général, pour provisions des familles et des navires.

L. E. LOREILHE,
Successeur de T. Lanavit.

N. B. Les emballages et envois en ville, se feront gratis. [illegible] le susdit établissement d'un jeune [illegible] de 16 à 17 ans, bien recommandé. 9 octobre-1m

100 barriques VIN DE MARSEILLE, offert à 14 piastres. S'adresser rue St. Louis, No 39

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Registre des Testaments.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Béranton, désigné par le numéro 14, mesurant au pied-américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison bons briquetés entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'lot No. 31, au plan fait par feu Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Régistre des Testaments—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Hénon, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur ; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine et briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, en parfaite santé et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 21 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladitve.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pharine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—

Vente par le Régister des Testaments.—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Anne Desnos, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir :

ESCLAVE,

Une négresse nommée Angélique, âgée de 35 à 36 ans, cuisinière et blanchisseuse et bonne domestique.

Une négresse nommée *Diana* alias *Reine*, âgée d'environ 31 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, bon sujet—et *Polly* alias *Pauline*, négresse d'environ 30 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un lot de terre, situé à l'encoignure des rues Louisa et du Crape au faubourg Clouet, ayant mesure française soixante pieds de face à la première, sur deux cent trente six pieds de face à la seconde ; sur lequel se trouvent une maison de quatre appartements, briquetée entre poteaux, une galerie et deux cabinets, le tout couvert en bardeaux et une cuisine en planches de chalan, couverte en mermains; et les dépendances.

Le lot de terre sera vendu conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente :—L'esclave payable un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois ; et le lot de terre un tiers à six mois, un tiers à un an et un tiers à deux ans de crédit ; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, *register.*

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 septembre

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feue Priscilla Griffith Fellows, une négresse nommée Jekiah, âgée d'environ 20 ans.

Conditions de la vente :—Moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
2 oct W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

—Vente par le Register des Testaments.—Mercredi, 6 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu le D. Jean-François-Marie-Timoléon Touzet, un nègre, nommé Wiley, âgé d'environ 18 ans, depuis environ sept ans dans le pays, domestique et sachant conduire un cabriolet.

Conditions de la Vente : 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant, T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 oct.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feue dame veuve François Mayronne Senr. et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes rendus par F. Guydère, administrateur de la susdite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
31 oct W F C DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu Jacob Page, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Dame Veuve Page, curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la dite curatrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, *régister.*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Avis est donné aux légataires, créanciers et toutes autres personnes intéressées dans la succession de feue Dame Veuve Loubies, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes rendus de l'administration de l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne seraît point approuvés et homologués, et le dit exécuteur déchargé de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que C L Wertenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Jordan, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

DEMANDE.—Un jeune homme de bonnes mœurs et qualifié, desirerait trouver à s'employer comme teneur de livres ou commis pour les affaires du dehors, dans une maison de commerce respectable. S'adresser à MM. Williams & Lee, ou au bureau de cette feuille.
24 octobre—6

AVIS—Un jeune homme dernièrement arrivé dans cette ville qui connait les langues anglaises et françaises désirerait trouver de l'occupation soit comme traducteur ou copiste ; s'adresser à ce bureau.
29 oct—3

MUNCH & Comp.

Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers, [illegible] POMPES ET TOILES, [illegible] leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux [illegible] pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papèterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc ; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font Pétemages. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de Pétain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton de la Levée. 29 juillet—24

LES soussignés ont reçu par le navire Tacitus, et offrent à vendre,
Couvertes de grandeurs assorties,
Coton pour cheminées, Etoffes imprimés,
Etoffe d'Angola, Batiste, Bombazet,
Bandanas en soie Bisanoise,
Casquets bleus pour négres, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Piqué de Marseille,
Robes au tambour et florencées, grosse Cotonnade,
Bas de coton et de soie,
Toile à voile anglaise, qualité supérieure.
20 sept KENNEDY, DURBL & Co.

TOILE à draps écrue de Russie, et cigares de la Havane, ayant droit au drawback, à vendre par LAWCOLN & [illegible]

80 demi-balles SUCRE de première [illegible] à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
9 [illegible] rue des Nouvelles Levée.

[illegible] à vendre par
11 oct J. [illegible] & CO.

[illegible] soussignés ont reçu par les derniers [illegible] à vendre, 4 caisses mouchoirs [illegible] J. PRATS & FILS,
[illegible] rue St. Louis, No. 52

200 BOUTEILLES de Bière, en magasin et à vendre par
[illegible] BOOTH & CO.

ACTIONS DE BANQUE—On desire acheter des actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et de la Banque de Commerce. S'adresser à
[illegible] TRICOU, rue St. Louis.

[illegible] CARGOT bottes à vendre dans leur [illegible] Thé impérial et poudre de canon de 6 à 13 livres, 100 do. Young Hyson de 13 livres; 140 caisses de 12 boîtes thé impérial, poudre à canon, Young Hyson et Hyson jne.; 70 do. Bohea, Pouchong et Souchong; 65 do. Hyson et Hyson & Rin.
270 sacs Poivre, 17 aurons et barils doux de girofle;
20 barils et barillets Gingembre, 5 do. Gingembre race;
290 caisses Chocolat No. 1, doux;
90 caisses Poivre de Cayenne, et Moutarde de Vandyke;
190 fréquins Beurre de Goshen, 130 caisses et 30 bar. do.
25 barils Orge perlée, 300 caisses Savon, No. 2;
15 barils Bœuf, No. 2; 16 balot Cirage en pâte;
900 caisses et barillets Tabac à chiquer, de Richmond, de 8, 10, 12 et 16 morceaux à la livre; 10 coils Tabac découpé; 4 barils Tabac en poudre; 8 caisses Cigarres mêlés et de la Havâne, par caisses, demi-caisses, quarts et dix-ièmes.
1 barrique Madeer hollandais, supérieur;
135 balots de souliers, en maroquins et veaux, Brodequins, Soulliers, Bottines, Pantoufles, Escarpins et Souliers d'enfans;
40 caisses Chapeaux noirs et blancs, à bon marché;
7 balles Habits de draps superfins;
20 grosses Malles en cuire, 5 caisses Moustiquaires;
15 caisses Papier à écrire;
170 rames do. impérial, 300 do. à enveloppes;
500 Livres de comptes, journal, caisse, ledger et memorandum;
900 balots Faïence assortie, 80 balots Verrerie assortie, Feublanterie et plaqués, 10 caisses Haches communes;
50 pipes 30 quarts et 124 demi-pipes Eau-de-vie Cognac, partie ayant droit au drawback; 500 barillets Eau-de-vie d'Espagne;
29 quarteaux Rum de la Jamaïque,
75 pipes Génièvre de Hollande, et 11 do. imitation;
24 pipes 300 quarteaux et 12 demi-pipes Vin des Canaries, ayant droit au drawback, 16 pipes de Catalogne 16 demi-pipes Vin de Tatagone; 20 quarteaux Vin de Marseilles;
20 pipes, demi-pipes et quarts de barriques de Mérise;
80 quarteaux Vin de Ténérif; 70 do. Malaga doux;
35 barils cordiaux de Mérise, Parfait-Amour, Amourette, Menthe, Girofle et Mayorque;
5 barillets Whiskey d'Irlande; 30 barils Cidre;
10 do. jus de Citron de la Jamaïque;
25 caisses Gingembre de Canton, préservé;
75 do. Cordiaux et Vins amers;
Savon à barbe, Pelles, Poudre à pollir, Pierre à filtrer. 31 o

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

AVIS—On recevra immédiatement au bureau de cette compagnie des propositions pour contrats, pour remblayer le Canal Gravier depuis la rue Baronne jusqu'à la rue au Cirque, également une portion de la rue Poydras sur chaque côté du dit canal, depuis la rue Philippa jusqu'à la rue St. Paul, conformément à une ordonnance de maire.

La compagnie recevra en même tems des propositions pour le contrat du transport d'une quantité de sable du fleuve, environ 300 à 350 yards cubes, à déposer au *Goose Pond*.

Pour d'autres renseignemens, s'adresser au bureau de la compagnie.

Par ordre de la Direction,
30 oct L F GENERES, secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, ou plustôt au bureau de la direction, un vingtième du montant de leurs souscriptions.

Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

A LOUER—Une excellente domestique créole, fidèle et intelligente ; s'adresser au No. 23, rue St. Louis.
30 octobre

PIANOS DE PARIS.

REÇU par le navire New-Orleans, et à vendre par les soussignés : 5 Pianos carrés en bois de Courbaril à 6½ octaves, sommiers en fer, de la fabrique de MM. J. Pleyel & co., de Paris, 1 do. en bois d'acajou, 2 do. en bois de Palissandre à 6 octaves, 2 pianinos, do. do. très élégants, 1 do. en acajou, tous de la même manufacture; 1 caisse de musique pour piano.

Aussi : Un assortiment de flûtes en bois de Buis, d'Ebène et de Grenadille avec depuis 6 à 12 clés.

E. JOHNS & CO, rue de Chartres,
30 oct No. 87, entre Bienville & Conti.

17 CAISSES Sardines à l'Huile, en débarquement du navire New-Orleans, à vendre par JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103
30 oct

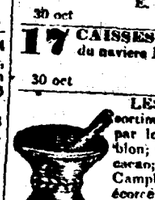

LES soussignés offrent à vendre un assortiment de Drogues et Médecines, reçues par les derniers arrivages comme : Houblon; Graco, Miel en tierçons; Beurre de cacao; Sarsepareille, Camomille romaine, Camphre; Crême de tartre; Quinquina en écorce et en poudre; Rhubarbe en racine et en poudre; Canelle de Ceylan; Huile essentiel de roses, do. de neroli, do. de camomille; do. de valeriane; do. de canelle; do. de noix muscade liquide; Fleurs de sureau; de violette; de lavende et de guimauve ; Gomme arabique; gutta; adraganthe; Résine tacamahaca; elem; et copal ; Herbe cigüe; belladone; digitale; marrube; sauge; espigelia; Racine de guimauve; d'ipéca; Ether sulphurique; nitrique; acétique; Elaterium; Thridace; Quinine, Acide sulphurique; nitrique, hydrochlorique, &c.
29 oct C CUSACHS & CO.

DROGUES, MEDICAMENS, &c.

LES soussignés viennent de recevoir et ouvrent en ce moment 300 ballots formant un assortiment complet de drogues, médicamens, préparations chimiques, remèdes secrets, parfumeries, instruments de chirurgie, couleurs, huiles, &c. Les dits articles ayant été choisis, par Pundes associés, pendant son séjour à New-York, Philadelphie et Baltimore, sont garantis de première qualité et seront vendus à des prix raisonnables. Messieurs les marchants de la campagne et les droguistes sont invités à venir examiner l'assortiment au No. 89, rue de Chartres.
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD.

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés ont maintenant en magasin un grand assortiment de Marchandises sèches, parmi lesquelles se trouvent, des Couvertes de 3 et 3½ points ; Couvertures françaises ; idem anglaises de tout genre ; Kersey en laine ; dito en laine et coton ; Linsey uni et croisé ; Coton gris 3-4, 4-4 et 5-4; idem blanc 3-4 et 5-4; idem extra fort, gris, croisé et uni; Cotonnades 7-8 et 4-4; Indiennes bleues de fantaisie, Drap et Casimire noirs, bruns, bleus, verts et autres couleurs ; Mérinos en couleurs, 3-4, 7-8 et 6-4, et divers autres articles. S. W. OAKEY & Co.
rue de Chartres, No. 33, encoignure de la rue de la
18 oct Douane.

PENSIONNAT LOUISIANAIS

Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation ; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne ; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet ; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des sciences de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au-dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra : l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps, une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

A VENDRE par les soussignés [illegible] du navire Gen. Hand de Marseille et [illegible] opium de Thèbes, (en Egypte) de qualité supérieure.
16 oct [illegible] & GALLY, rue de Toulouse, No 59

[illegible] soussignés ont reçu par le navire [illegible] à vendre, 4 caisses mouchoirs [illegible] J. PRATS & FILS,
[illegible] rue St. Louis, No. 52

200 BOUTEILLES de Bière, en magasin et à vendre par
[illegible] BOOTH & CO.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A McCarty *vs.* Campbell, Jh. Terrell Garnishee.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 8 novembre, à 4 heures, au Principal, 2 paires de roues, saisies dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, marshal.

John Moury *vs.* Capit. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thos. Standy *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Highlander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, marshal

Walson & autres *vs.* John Blair, bateau à vapeur Plough-Boy et Pearl River et propriétaires.

EN vertu de dix-huit writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi, 28 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, au bas du chemin-à-coulisses, une quantité de bois de pin carré, propres à faire des barres d'aspect et autres ouvrages. Aussi, un grand bateau plat construit afin de transporter des coquillages du lac au chemin-à-coulisses et un ancre de fer, saisis dans l'affaire ci-dessus, sur lequel le demandeur a un privilège.
26 oct L. DAUNOY, marshal

Jared Farnum et autres *vs.* capitaine Blair, le bateau à vapeur Pearl-River, et propriétaires.

EN vertu de douze writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 28 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Pearl-River, ses agrès, apparaux et amoublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
26 oct L. DAUNOY, marshal

Thos. McConnell *vs.* P. Thornton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 7 novembre, à 4 heures, au Principal, 1 comptoir, 1 lot de carafes, 6 chaises, &c.; saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

James Waters *vs.* S. Blair, le bateau à vapeur Plough-Boy, et propriétaires, Francis Fidler *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le bateau à vapeur Plough-Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

T. Dow *vs.* Charles Atkins.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, au bureau du marshal, rue St. Anne, le mercredi 6 novembre, à 4 heures, 1 malle contenant des souliers de femmes; 1 do. de brodequins et souliers pour hommes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 L. DAUNOY, marshal

John Glans *vs.* G. W. Walker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi, 5 novembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, bouteilles vides, tables, chaises, barillets et barils vides, goblets, lampes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
24 oct L. DAUNOY, marshal

R. M. Heart *vs.* C. Rouquette, V. Abreo *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 124, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimires et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus estimées, comme suit :

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille d'acante, bronze clair, bronze foncé, cappé de maure, emmoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris pouris.

Melange de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, *fumée de Paris*, terre Morée, ventre de biche, blanc, jaune, anglais, cotelé, rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de casterine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques.
31 oct.—25

EN débarquement du navire la Zilia, capitaine Lavallée, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, et sur la Levée, vis-à-vis le dit navire, savoir :

Un assortiment de 223 barriques Vins vieux des années 1822, 1825, 1827, 1828 et 1830, des 1er. 2ème. et 3ème. crus de St. Emilion, Canon, Pomerol, Pronsac, St. Estèphe Médoc, Grave Médoc, &c., le tout ayant droit au drawback. Ainsi que 20 demi-pipes bonne Eau-de-Vie de Cognac des années 1827 et 1830, et 2 pipes du Cognac des années 1828 et 1830. Ces Eau-de-vie ayant droit au drawback; [illegible] Vin blanc Bergerac 1825; 1 barrique Sangnes 1ère. qualité.

Il offre également à vendre d'importation antérieure, un assortiment de Vins en barriques des qualités ci-dessus désignées, ayant droit au drawback. Ainsi qu'un assortiment de Vins de Canap, blanc et rouge; le tout à des prix raisonnables.
21 oct PRE. LAFAYE.

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin ; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonlies, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c. ; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui desireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à AYER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille Levée.

☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 24 oct

GUILLERS MEDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par
30 oct DUCONGE & PEYCHAUD

RECU par le navire Gen. Hand, de Marseille et à vendre par les soussignés, 3 caisses Opium de Thèbes, (Egypte) de qualité supérieure.
18 oct T. NICOLET & Co.

AVIS—40 boucauts de sucre de la n